



**ARRÊTÉ N° 2024-75**  
**Société Aux Professionnels Réunis –**  
**Autorisation de stationnement – 22 avenue des Tourelles**

**LE MAIRE DE SAVIGNÉ-SUR-LATHAN,**

**VU** la Loi de décentralisation N° 82-213 du 02 Mars 1982 sur les droits et libertés des communes,  
**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, Art. L.2212.1, Art. L.2213.1, L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,  
**VU** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, (8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992, modifié et complété,  
**VU** la demande de l'entreprise Aux Professionnels Réunis située 472 rue Edouard Vaillant 37011 TOURS Cedex 1, qui sollicite l'autorisation de stationner un camion poids lourds de 10 mètres de long et de 2 mètres 50 de large située 22 avenue des Tourelles à Savigné-sur-Lathan (Indre-et-Loire) le 02 décembre 2024 de 8h00 à 20h00.

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des personnes, de la circulation et prévenir les accidents, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise Aux Professionnels Réunis est autorisée à stationner un camion poids lourds de 10 mètres de long et de 2 mètres 50 de large située 22 avenue des Tourelles à Savigné-sur-Lathan (Indre-et-Loire) le 02 décembre 2024 de 8h00 à 20h00.

Pour tout dépassement, le requérant devra déposer une autre demande.

**Article 2** : La présente autorisation est précaire et révoicable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence.

**Article 3** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire, M. Le commandant de Gendarmerie de Savigné-sur-Lathan, le bénéficiaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le 07 novembre 2024

Le Maire

Hugues BRUN

